



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

N/Réf : 0011/CHPH/DG/kam

**AVIS AUX PLANTEURS ET USINIERS
DE LA FILIÈRE PALMIER À HUILE**

Objet : Fixation des prix d'achat des régimes de palme et de l'huile de palme brute pour le mois de mai 2024.

Le Directeur Général du Conseil Hévéa-Palmier à Huile, porte à la connaissance des planteurs, usiniers et autres opérateurs de la filière Palmier à Huile, que dans l'attente d'un accord interprofessionnel sur les prix d'achat du régime de palme et de l'huile de palme brute pour le prochain trimestre, **les prix d'achat applicables pour le mois de mai 2024** sont ainsi fixés :

- **Huile de palme brute : 530 000 Francs CFA la tonne ;**
- **Régime de palme bord champ : 65 000 Francs CFA la tonne.**

Les prix arrêtés ci-dessus sont réputés net de toute charge prestée. Toutefois, les cotisations professionnelles telles que définies par l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière AIPH et validées par l'autorité de tutelle, ainsi que l'acompte sur BIC planteur restent applicables.

Tous les achats effectués antérieurement à la présente note seront comptabilisés et payés sur la base des prix du trimestre précédent.

Par ailleurs, les accords commerciaux entre usiniers de la 1^{ère} et de la 2^{ème} transformation restent possibles à condition toutefois, qu'ils aient été librement consentis et approuvés par le Conseil Hévéa-Palmier à Huile.

Le Directeur Général du Conseil Hévéa-Palmier à Huile invite l'ensemble des opérateurs concernés au strict respect de la présente note, qui prend effet à compter de sa date de signature.

COPIES :

- MEMINADERPV/CAB
- MFB/CAB
- MCI/CAB
- AIPH/ PCA



Fait à Abidjan, le

10 MAI 2024

Fougnigou Edmond COULIBALY

